

UDAP 34 - FICHE CONSEIL

ACCUEIL DU PUBLIC À L'UDAP DE L'HÉRAULT



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'UDAP 34, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental des espaces protégés du département de l'Hérault : abords des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites protégés au titre du code de l'environnement.

L'EQUIPE

Le service est composé de trois architectes des bâtiments de France (ABF) de trois ingénieurs, d'une technicienne et de deux assistantes. Les agents sont repartis sur cinq secteurs concernant l'instruction des demandes d'autorisation de travaux. Ils accompagnent les collectivités dans la mise en valeur des ensembles urbains, la préservation des patrimoines, le suivi des sites patrimoniaux remarquables (SPR), des périmètres délimités des abords (PDA) et l'élaboration du volet patrimoine des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Sophie LOUBENS

ABF - Chef de service

Signataire des communes de Montpellier, Sète et Béziers

Cathy EMMA

ABF adjointe

Instructrice et signataire des communes du secteur Littoral

Faten CHOUKHA

ABF adjointe

Instructrice et signataire des communes du secteur Nord-Est

Philippe BERTEA

Ingénieur

Instructeur des communes du secteur Ouest

Sandrine BERTIN

Ingénieure

Chargée de la mission Patrimoine dans tout le département

Isabelle HIRSCHY

Ingénieure

Chargée de la mission Paysage dans tout le département

Vanessa ULRICH

Technicienne

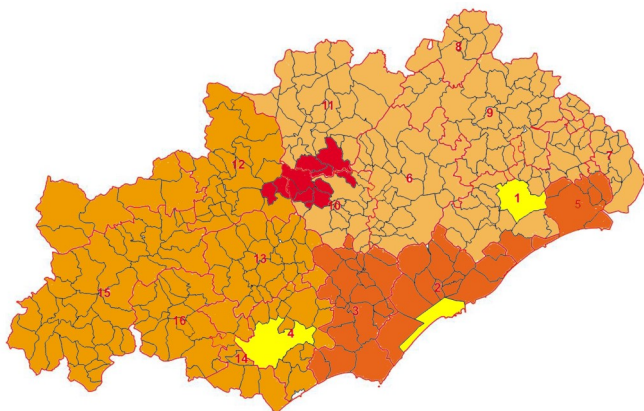
Chargée des communes de Montpellier, Sète et Béziers

Geneviève GARNACHE

Assistante de Sophie LOUBENS, Faten CHOUKHA et Isabelle HIRSCHY

Aurore PIGEON

Assistante de Cathy EMMA, Philippe BERTEA et Sandrine BERTIN



VENIR A L'UDAP



Accès en tramway

Il est possible de se garer aux parkings tramway en périphérie en prenant les sorties de l'A709 suivantes :

- **Sortie 31** Montpellier Ouest (Croix d'Argent, Mosson) - **P+Tram Sabines** à côté de la clinique St Roch puis prendre le tram ligne 2 jusqu'à la station Comédie.
- **Sortie 32** St Jean de Védas - **P+Tram La Condamine** en face de la clinique St Jean puis prendre le tram ligne 2 jusqu'à la station Comédie.

Depuis l'A750 **sortie n°4** - Montpellier - **P+Tram Mosson** puis prendre la ligne 3 jusqu'à la station Observatoire

- ▲ **Stations de tram :**
1. Lignes 1 et 2 station Corum
 2. Lignes 1 et 2 station Comédie
 3. Ligne 3 station Observatoire

Accès en transport particulier

Il est possible de se rendre en voiture au centre ville depuis la **sortie n°29** (Montpellier Est) de l'A709 ou la **sortie n°4** de l'A750 et se garer aux parkings suivants :

Parkings à proximité

1. Parking de la Comédie
2. Parking de la préfecture
3. Parking du Corum
4. Parking du Polygone
5. Parking du Triangle

Accès par le train

Il est possible d'accéder au centre-ville de Montpellier en TER, TGV, Intercités.

 Gare Saint Roch



Réception du public :

Nous recevons le public sur rendez-vous, dans nos locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Avant de vous rendre à l'UDAP 34 située dans l'hôtel de Noailles, il est nécessaire de passer par l'accueil de la DRAC dans l'hôtel de Grave pour vous enregistrer.

(voir ci-dessus).

Consultations préalables

En amont d'une démarche de projet, nous vous conseillons de consulter :

- **l'atlas des patrimoines** : afin de vérifier que la parcelle du projet est bien située dans un espace protégé au titre du code du patrimoine et/ou du code de l'environnement. atlas.patrimoines.culture.fr
- **les documents d'urbanisme en vigueur** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou Carte Communale (CC) pour consulter la zone où se situe le terrain d'assiette du projet. Une fois cette zone repérée, le projet se conformera au règlement du document.

Pièces à fournir

Afin de pouvoir étudier correctement votre demande, il vous sera demandé les éléments suivants :

- Un bref **historique** du projet, les antériorités éventuelles et le numéro du dossier.
- Un **plan de situation** localisant le projet à l'intérieur de la commune.
- Des **pièces graphiques** nécessaires à la bonne compréhension du projet (élévations des façades, plan de toitures, coupes - état existant et état projeté à une échelle précise).
- Des **photographies** récentes, en couleur et de bonne qualité, du terrain, du bâtiment et de chaque façade faisant l'objet d'une modification (les volets seront ouverts en cas de remplacement de menuiserie).
- Une **notice descriptive** complète de tous les travaux envisagés faisant apparaître la nature des matériaux, leur teinte et leur finition.

Pour vous aider

- Certaines communes ou communautés de communes disposent d'architectes et/ou de paysagistes conseil.
- Le conseil de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Hérault apporte son expertise. www.caue34.fr
- Pour tout projet supérieur à 150 m² de surface de plancher (qu'il s'agisse d'une création ou d'une extension), le recours à un architecte inscrit sur le tableau de l'ordre des architectes est obligatoire. www.architectes.org
- Les architectes du patrimoine sont des professionnels spécialisés dans les interventions sur le bâti ancien et en espaces protégés. architectes-du-patrimoine.org

EN BREF SUR LE PATRIMOINE DE L'HÉRAULT

La cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, propriété de l'Etat, conservation assurée par Sophie Loubens.

586 Monuments Historiques (MH) dont 154 classés, 413 inscrits, 20 classés et inscrits.

116 MH ont un **PDA** créé et **152 MH** ont un **PDA en cours** de création sur 187 communes dotées de MH.

14 SPR (Agde, Arboras, Béziers, Lodève, Loupian, Minerve, Montpellier, Pégaïrolles-de-Buèges, Pézenas, Roquebrun, Saint-Guilhem-le Désert, Saint-Jean-de-Buèges, Sète, Villeneuveville).

42 sites classés (52 237 ha).

46 sites inscrits (354 ha).

2 labels Grand Site de France (cirque de Navacelles, gorges de l'Hérault).

3 Opérations Grand Site (Canal du midi, vallée du Salagou et cirque de Mourèze, Causses de Minerve)

3 labels UNESCO (canal du midi, abbaye de Gellone, pont du diable).

4 opérations « cœur de ville »

15 opérations « petites villes de demain »

Retrouvez toutes nos fiches conseil sur le site de la DRAC Occitanie : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie>

UDAP 34

Unité Départementale

de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault
DRAC OCCITANIE - SITE DE MONTPELLIER

5 rue de la Salle l'Évêque, 34967 Montpellier - Cedex 2

L'UDAP 34 vous accueille par téléphone
du mardi au vendredi de 13h30 à 16h
04 67 02 32 36 - 04 67 02 35 14